

PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

I. AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/34./F/2023-2024 POUR LA FOURNITURE DU PETIT MATERIEL D'HYGIENE

Date de Publication : 30.../...8.../2023

Date d'Ouverture des offres : 20.../...9.../2023

1. Objet du marché

L'Office Burundais des Recettes (OBR) invite par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous enveloppes fermées, pour «**la fourniture du petit matériel d'hygiène** » dont les spécifications techniques détaillées et les quantités se trouvent dans la 2^{ème} partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Financement du marché

Le Marché est financé à 100% sur fonds propres de l'OBR, exercice 2023-2024.

3. Spécifications du marché

La passation du présent Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Allotissement

Le marché est constitué en un seul lot.

5. Délai et lieu de livraison

Le délai de livraison est fixé à cent vingt (120) jours calendaires, à compter de la date de notification définitive du marché mais un soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

Les livraisons partielles sont autorisées. Cependant, les livraisons partielles ne modifient pas le délai total de livraison. Les fournitures seront livrées au hangar de l'OBR sis quartier 10 de la zone NGAGARA.

6. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions, à toute personne morale ou physique remplissant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution de ce marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi.

7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site de l'Office Burundais des Recettes (www.obr.bi), ou être consulté tous les jours ouvrables de 7h30' à 12h 00' et de 14h 00' à 17h 00', heure locale à l'adresse ci-après :

**Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes,
Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel,
Avenue de la Tanzanie, N°936a/A,
B.P 3465 Bujumbura II, Tél : 22 28 21 46 ou 22 28 22 02.**

Il pourra également être obtenu physiquement au Service des Approvisionnements de l'OBR sur présentation d'un bordereau de versement de **cinquante mille Francs Burundais (50.000 BIF)** non remboursables, versés sur le compte n° **CC10003** ouvert à la Banque de la République du Burundi.

8. Dépôt et Ouverture des Offres

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, au plus tard le 20./09./2023 à 09 h 30'. Elles porteront obligatoirement la mention : **Dossier D'appel d'Offres National Ouvert N° DNCMP/04./F/2023-2024, A n'ouvrir qu'en séance publique du 20./09./2023, à 10 h 00'**.

L'ouverture des offres aura lieu le 20./09./2023 à 10 h 00' dans l'une des salles de l'Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés publics pourra assister à la séance d'ouverture des offres. Il dressera un rapport de déroulement de la séance et donnera une copie à l'Autorité Contractante. Il ne signera pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

Les offres déposées après la date et l'heure indiquées ne seront pas considérées lors de l'ouverture des offres et seront rejetées lors de l'analyse.

9. Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de cent vingt (120) jours calendaires, à compter de la date limite de dépôt des offres.

10. Garantie de soumission

Les offres seront accompagnées d'une garantie bancaire de soumission d'un montant de **2.000.000 BIF (deux millions de francs burundais)**.

La garantie bancaire est libellée en Francs Burundais par une institution financière agréée par la BRB.

Les soumissionnaires devront préciser l'adresse physique et électronique de l'institution financière émettrice de ladite garantie.

Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.

11. Renseignements

Toute demande de renseignements doit parvenir à l'Autorité Contractante au plus tard dix (10) jours calendaires avant l'ouverture des offres.

12. Critères de qualification

L'offre qui sera administrativement et techniquement conformes, et financièrement la moins disante sera retenue.

Fait à Bujumbura, le 28/8/2023

**LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX ET PERSONNE
RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**

P. Ole CSGai NIZSIYIMANA Owumède
Gérard SABAMAHORO